

■ Réinvestissement des dividendes

Qu'est-ce que le réinvestissement des dividendes?

Le réinvestissement des dividendes est un service qui vous permet de réinvestir automatiquement les dividendes des actions et des fonds communs de placement, dans les mêmes titres.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le lien :

<https://www.edwardjones.ca/ca-fr/placements-services/choix-de-compte/courtage/investissement-systematique>.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Si vous investissez dans des actions, vous payez des frais de réinvestissement de 2 % selon le montant de dividendes que vous réinvestissez. Cela signifie que si vous réinvestissez 500 \$ par mois dans des titres, vos frais seront de 10 \$, laissant un montant réinvestissable de 490 \$.

Si vous réinvestissez dans un fonds commun de placement, vous payez le prix déterminé par le prospectus. Si vous réinvestissez des dividendes de fonds communs de placement dans le même fonds commun de placement, il n'y a pas de frais.

Comment votre conseiller en investissement est-il rémunéré?

La succursale de votre conseiller en investissement reçoit un crédit de profit et pertes pour les frais de réinvestissement lorsque vous réinvestissez dans un titre. En conséquence, cela influe positivement sur l'admissibilité de votre conseiller en investissement à une prime. Lorsque les fonds communs de placement sont acquis au moyen d'un réinvestissement, votre conseiller en investissement reçoit un pourcentage des frais d'acquisition, le cas échéant. Votre conseiller en investissement reçoit également une partie des montants continus versés à Edward Jones, qui sont appelés des commissions de suivi. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influer sur les primes de succursale que votre conseiller en investissement reçoit.